

Extrait de : NOTES SUR LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES MISSIONS DE CONFLANS ET DE L'HÔPITAL. par Mr. le chanoine Jacques Garin. Lyon-Veuve M. Paquet imprimeur, 46 rue de la Charité 1918.

— Les paroisses environnantes furent presque toutes privées de leurs pasteurs légitimes obligés de fuir ou d'émigrer dès le début de la persécution; mais le temps et les documents me manquent pour faire l'historique convenable de ce qui se passa alors dans ces différentes paroisses. Je me borne à transcrire ici les détails intéressants que S. E. le cardinal Billiez nous a conservés dans ses Mémoires sur l'arrestation et l'interrogatoire de Révérend Joseph Bérard, curé de Pallud (1).

(1) Joseph BÉRARD) de Tessens fait son titre clérical le 4 mai 1778 et fut probablement ordonné en 1780. Successivement vicaire à Bellentre, 1780-1785, professeur de ^{3^{ème}} au collège de Moutiers, 1784-1787, il devint curé de Pallud en 1787; sa première signature est du 19 juillet. Au moment de la Révolution, il dut partir et émigrer en Piémont. Il n'est plus à Pallud le 13 juin 1793, car son vicaire, Joseph Dubois signe administrateur. Il revint dans sa paroisse au début de 1795 car le 31 mai, au village de Lançon, il valide religieusement « un mariage contracté conformément aux lois actuelles de la France. » Arrêté en juin, il fut condamné à la détention le 23 juin 1795 et resta, d'après les notes de Révérend Dubois, quatorze mois emprisonné. Nommé missionnaire directeur de la première mission, Haute-Isère, avec résidence à Montvalezan-sur-Séze, il y resta du 13 avril au 15 juin 1797, puis fut envoyé comme missionnaire résident à Blay, par lettre du 28 juin 1797, signée Bessan (Martinet). Il devint ensuite directeur en second de la mission de St-Paul, 14 septembre 1797. Il signe encore des baptêmes à Blay le 12 juin 1797 et va mourir à Pallud le 6 février 1801. Joseph Dubois, vicaire de Pallud, né à St-Sigismond, le 17 ou 28 juin 1760, était prêtre depuis 1785. D'abord vicaire à la Bathie en 1786 et 1787, il vint à Pallud en 1787; sa première signature est du 1 mai. Après le départ du curé il agit comme administrateur le 13 juin 1793, Peut-être dut-il partir en exil. En toute hypothèse, en 1797, prêtre de la mission de Conflans, il fut envoyé à Pallud avec pouvoirs pour St-Sigismond et l'Hôpital, par lettre de Maistre le 25 décembre 1797- Il est à croire que Révérend Dubois était déjà à Pallud dès la fin de l'année. A cette date, en effet, Révérend Balthazar Miège, envoie à un prêtre qu'il ne désigne pas, mais qui ne peut être autre que Dubois, les actes de deux mariages bénits par lui à la Forêt le 27 octobre et le 30 novembre. Le premier acte intéresse deux personnes de St-Sigismond; le deuxième, deux habitants de Pallud. Révérend Miège demande en même temps * une portion suffisante des Saintes-Huiles pour faire l'eau des fonts dans l'église de Cléry ensuite de la réconciliation qu'on désire en faire et de lui faire part s'il y a quelque chose de nouveau, dans la conduite des missionnaires et pour les affaires du temps. » Après la Révolution, Révérend Dubois devint recteur de Pallud, 10 août 1803, chanoine le 28 juin 1826) et mourut à Pallud le 23 septembre 1827

Ce prêtre dévoué et courageux, après bien des vicissitudes que son interrogatoire nous indiquera, fut arrêté par la gendarmerie de l'Hôpital au commencement de juin 1795. Le 23 du même mois, il comparut devant le directoire du département, siégeant à Chambéry. Voici le texte de ces interrogatoires, aussi instructif qu'intéressant :

- D. Quel est ton nom, ton âge, le lieu de ta naissance, et ton état avant la Révolution ? — R. Je m'appelle Joseph Bérard, natif d'Aune. — R. J'ai quarante-un ans; j'ai été curé de Pallud jusqu'au 23 février 1793.
- D. Depuis lors, qu'étais-tu devenu ? — R. Je suis allé en Valais, d'où je suis revenu en Tarentaise.
- D. Combien de temps es-tu resté en Valais ? — R. Il ne m'en souvient pas.

— D. As-tu été en Piémont. — R. Oui, parce qu'on ne voulait pas souffrir les prêtres déportés en Valais.

— D. As-tu été à Turin ? — R. Oui, j'y ai séjourné environ quinze jours.

— D. Par où as-tu passé pour revenir dans ce département ? — R. Par le Val-de-Tignes.

— D. Où es-tu allé depuis le Val-de-Tignes? —R. A Champagny, en passant le col du Palet.

— D. Étais-tu seul ? — R. Non, nous étions quatre : Jean-Pierre Roux, curé de Haute-Cour (2); Chevalier, curé de Grand-Cœur; Jean Charvin, curé de Saint-Bon, et moi.

— D. Depuis Champagny, où es-tu allé avec tes camarades ? — R. A Montagny, où nous avons séjourné un jour; de là, je me suis rendu seul à Palud.

— D. N'avais-tu pas des instructions de tes soi-disant supérieurs ecclésiastiques ; de qui étaient ces instructions? Peux-tu les présenter ? — R. J'avais des instructions qui m'avaient été données par le Doyen Maistre, vicaire général de Tarentaise. Elles me recommandaient seulement de secourir les malades et de ne pas m'exposer; les ayant perdues, je ne puis pas les présenter.

(2) Révérend Jean-Pierre Roux, docteur en droit et curé de Haute-cour rentra en Tarentaise le 23 mars 1795 et à la fin de 1796 fut nommé par le vicaire capitulaire Maistre, adjoint à Révérend Martinet.

— D. Tes compagnons de voyage ont-ils passé par la Suisse pour aller en Piémont? — R. Je l'ignore.

— D. Êtes-vous partis ensemble de Turin? — R. Non, nous nous sommes rencontrés à Cornier en Piémont.

— D. Tes compagnons étaient-ils aussi envoyés par le grand Vicaire, avaient-ils des instructions ? — R. Je crois qu'ils avaient les mêmes instructions que moi, et qu'ils venaient, comme moi, pour secourir les malades.

— D. Qu'entends-tu par malades ?, Veux-tu parler des maladies corporelles ou des maladies spirituelles ? — R. Ma mission avait pour objet les maladies spirituelles, c'est-à-dire le salut des âmes.

— D. Que portaient les instructions que tu avais reçues? —R. D'être prudent, de n'exciter aucun trouble, de respecter les autorités constituées et de ne m'occuper que du salut des âmes.

— D. Crois-tu qu'on puisse opérer le salut des âmes en obéissant aux lois de la République? — R. Ma mission n'a aucun rapport aux lois de la République ; elle se borne aux fonctions spirituelles et évangéliques.

— D. Depuis ton arrivée à Palud, as-tu exercé les fonctions du culte - — R. J'ai confessé les malades quand j'ai été appelé.

— D. As-tu entretenu des correspondances avec tes collègues? — R. J'ai écrit à l'un d'eux pour demander des nouvelles de sa santé.

— D. N'as-tu écrit à personne autre ? Reconnais-tu cette lettre ? (Ici le président donne lecture d'une lettre adressée au citoyen Fournier, maire de Palud.) — R. C'est moi qui ai écrit au maire de Palud.

— D. As-tu écrit au Vicaire général ou à d'autres en Piémont : — R. J'ai écrit deux lettres au Vicaire général. Je lui marquais que les missionnaires couraient encore beaucoup de dangers.

— D. Par qui as-tu fait passer ces lettres R. Par des inconnus.

— D. Es-tu allé ailleurs qu'à Palud: — R. Je suis allé à Ugines et dans les environs.

— D. Qu'entends-tu par ces mots écrits au maire de Palud « Il y a une ressource ingénieuse; il y a un moyen de sauver la chèvre et le chou? » — R. J'ai entendu dire que si le maire était accusé de me favoriser, il pouvait aller me dénoncer au département, et que, pendant ce temps, il me laisserait la liberté de m'évader.

— D. Qu'entends-tu par ces mots : « Le ministère évangélique est au-dessus de toute autorité humaine ? » — R. Je n'ai entendu parler que comme ministre de la religion.

— D. Où as-tu été arrêté? — R. A Palud, dans la maison de Jean-Joseph Charvet.

— D. Comment as-tu fourni à la subsistance ? — R. Avec ce que j'avais laissé dans ma cure et le peu d'argent qui me restait.

Le Directoire, ouï les réponses du prévenu et le Procureur général syndic, arrête que le nommé Joseph Bérard sera détenu dans les prisons nationales, et que toutes les pièces seront envoyées à l'accusation.

Signé : Grand, président ; Mermoz, procureur général syndic (i).

Ce vénérable prêtre resta plus d'une année dans les prisons, de Chambéry, avec dix-neuf confrères qui attendaient encore le moment (le leur déportation, sur la fin de septembre 1796 (2)).

(1) Mgr Billiez : Mémoires, p. 5 1 3.— Voir aussi G. Pérouse : Extraits des Procès- Verbaux de l'Administration dit Mont-Blanc sous la Convention, in-16, Chambéry 1915, p. 511 et suiv. Le texte est un peu différent de celui que nous donnons.

(2) Id., ibid., p. 304.